

---

### Séance du mardi 19 décembre 2023

---

Date de la convocation : 12 décembre 2023

**Membres titulaires en  
exercice : 59**

*L'an deux mille vingt-trois et le deux novembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne.*

**Présents : 42**

**Présents non votants :  
5**

**Présents votants :** Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Christian BAZART, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Hervé FABRE, Cédric GARAT, Marie-Cécile GEORGE, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Chantal JEANSON LAMBERT, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Gérard L'HUILLIER, Vincent LOMBART, Maurice LOCARDEL, Séverine MACINOT, Pascal MENUISIER, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Mireille MOREL, Marc NICOLAS, Sylvain OBARA, Laurent PALIN, Anne RAMAND, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Yannick SANGNIER, Marie-Pierre VERDUN, Christian WEISS, Brigitte WEISSE

**Représentés : 3**

**Représentés :** Jean-Louis ADRIAN représenté par Bernard RENAUDIN, Patrick GROSS représenté par Thierry RAMAND, Lidwine LINARD représentée par Françoise KLEIN

**Votants : 45**

**Excusés :** Frédéric ERNST, Raymond LECLERC, Céline PHILIPPOT

**Absents :** Patrice ADAM, Sarah BAJOLOTT, Cyril CHARLES, Didier CHASSEIGNE, Patrice DEFOULLOY, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, David GABRIEL, Serge GAUGUIER, Jean-Marie HURAUT, Raphael HUMBERT, Marie-Thérèse HURAUT, Christophe LANG, Nicolas MAURER, Karine PATRIS, Yannick PEZET, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Dominique SCHERMANN, Angélique THILL, Francis WITZ, Michel VARNUSSON, Christine POLMARD

**Secrétaire de séance :** Clarisse JACQUET

---

**DE\_2023\_101 - Objet : Revalorisation des tarifs de la redevance assainissement collectif de GERY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts et les compétences de la Communauté de Communes en vigueur notamment l'article 4.12,  
Vu la délibération n°201312-63 de la Communauté de Communes Entre Aire et Meuse en date du 19 décembre 2013 fixant le tarif de l'assainissement collectif,

Considérant que le budget du SPAC est régulièrement déficitaire alors qu'il devrait être équilibré,  
Considérant la nécessité d'équilibrer le budget en 2024,

Il convient de réviser à la hausse le tarif d'assainissement collectif comme suit :

Nouveau tarif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2024 : 2,20 €/m<sup>3</sup>.

Le tarif de l'abonnement reste inchangé : 50€/an.

La taxe « Modernisation des réseaux de collecte » de l'agence de l'eau Seine Normandie pour l'année 2024 est de 0,185 €/m<sup>3</sup>. Ce taux peut être révisé annuellement par l'agence de l'eau.

La facturation continuera d'être effectuée 2 fois par an par la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le montant de la redevance assainissement collectif à 2,20 €/m<sup>3</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- de dire que le montant de l'abonnement reste inchangé soit 50 € par an,
- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 21 décembre 2023 et publié ou notifié le 21 décembre 2023
--